

Compte-rendu du 5 Avril 2014

2014-3CM-1	Approbation du Compte de Gestion CCAS et M14
2014-3CM-2	Vote des Comptes Administratifs CCAS et M14
2014-3CM-3	Affectation des Résultats CCAS et M14
2014-3CM-4	Subvention aux Associations
2014-3CM-5	Vote des taux d'imposition
2014-3CM-6	Vote des Budgets CCAS et M14
2014-3CM-7	Délégations au S.I.C. (Syndicat Intercommunal de Cylindrage)
2014-3CM-8	SIAHBAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Argent Double)
2014-3CM-9	S.Y.A.D.E.N (Syndicat Audois d'Energie)
2014-3CM-10	S.I.G. (Syndicat Intercommunal de Gestion) du collège de Rieux-Minervois
2014-3CM-11	Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
2014-3CM-12	Commission d'évaluation des charges Carcassonne Agglo
2014-3CM-13	Forêt Communale de Lespinassière
2014-3CM-14	Tableau des effectifs
2014-3CM-15	Création d'emploi (Grade Rédacteur)
2014-3CM-16	Indemnités d'Exercice de Mission de Préfecture

LUCET	Charles	Présent	
SIRE	Bernadette	Présente	
AUBERT	Dominique	Présent	
BACOU	Marie-Hélène	Présent	
TRANTER	Alexis	Absente	
DAMOUR	Alex	Présent	
HONTE	David	Présent	
LEPPING	Ank	Procuration à Cathy DEOGRACIAS	
SANTOUL	Patrick	Présent	
DEOGRACIAS	Cathy	Présente	
MAZET	André	Présent	

Compte-rendu du 5 Avril 2014

➤ Approbation du compte de Gestion CCAS et M14

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est égal au compte administratif de la commune,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du CCAS et de la M14 (Comptabilité Général) dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ Vote du Compte Administratif CCAS

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensembl
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 176,35 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 176,35 €	0,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 176,35 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 176,35 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 176,35 €	0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Vote du Compte Administratif M14

➤ Vote du Compte Administratif M14

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés	176 923,25 €	0,00 €	0,00 €	46 532,36 €	176 923,25 €
Opérations de l'exercice	32 337,16 €	103 963,06 €	184 634,24 €	174 312,71 €	216 971,40 €	278 275,77 €
TOTAUX	209 260,41 €	103 963,06 €	184 634,24 €	220 845,07 €	393 894,65 €	324 808,13 €
Résultats de clôture	105 297,35 €	0,00 €	0,00 €	36 210,83 €	69 086,52 €	0,00 €
Restes à réaliser	10 000,00 €	72 889,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	72 889,00 €
TOTAUX CUMULES	219 260,41 €	176 852,06 €	184 634,24 €	220 845,07 €	403 894,65 €	397 697,13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	42 408,35 €	0,00 €	0,00 €	36 210,83 €	6 197,52 €	0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Délégation de signature à Bernadette SIRE :**

Monsieur le *Maire* de Lespinassière, donne délégation de signature à Madame SIRE Bernadette – 1er Adjoint pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales.
- la signature des factures attestant du service fait,
- la signature des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats émis par la commune
- la signature des courriers et actes administratifs de gestion courantes ne portant pas décision.
- la signature des actes de l'Etat Civil.

➤ **Vote des taux d'imposition :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 19 %
- Foncier bâti = 23,54 %
- Foncier non bâti = 119,89 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ **Vote aux Associations :**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

NOM	MONTANT VOTE
FESTI LESPI	1 500 €
CLUB DE NATATION	50 €
ENTR'AIDE CASTANS	92 €
TRIAICAIRE	200 €
LES TROIS VALLEES	75 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
DEFENDRE ET PROMOUVOIR	8 €
ASSOCIATION PECHE	150€
TOTAL	2 175 €

➤ **Vote des budgets (CCAS et M14)** : Les budgets sont à votre disposition à la mairie

➤ **Délégations au divers syndicat** :

- SIC :

- Titulaires : Patrick SANTOUL et André MAZET
- Suppléants : Alex DAMOUR et David HONTE

- S.I.A.H.B.A.D. :

- Titulaires : Bernadette SIRE et Patrick SANTOUL
- Suppléants : Cathy DEOGRACIAS et Marie-Hélène BACOU

- SYADEN :

- Titulaire : David HONTE
- Suppléant : Alex DAMOUR

SIG du Collège de Rieux-Minervois :

- Titulaires : Bernadette SIRE et Patrick SANTOUL
- Suppléants : Cathy DEOGRACIAS et Marie-Hélène BACOU

➤ **Membres du Conseil d'Administration du CCAS** :

- Président : Charles LUCET
- Vice-Président : André MAZET
- les membres du conseil d'administration :
 - Bernadette SIRE
 - Dominique AUBERT
 - Alex DAMOUR
 - Patrick SANTOUL

➤ **Commissions d'évaluation des charges de Carcassonne Agglo** :

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglo, une commission d'évaluation des charges doit être mise en

place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts.

Par délibération en date du 07 Janvier 2013, le conseil communautaire a validé la composition de ladite commission qui comprendra :

du Président de la Communauté d'Agglomération,
du Vice-Président Délégué aux Finances,
d'un représentant de chacune des Communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal,
du Directeur Général des Services,
du Directeur Général Adjoint et du Directeur des Finances.

Le Directeur de Cabinet assistera aux réunions de la commission en qualité de membre associé.

Dans le cadre de ces travaux, il appartient à cette commission d'arrêter une méthodologie d'évaluation ainsi que le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement.

Cette évaluation, qui doit être validée in fine par la majorité qualifiée (2/3) de l'ensemble des conseils municipaux, permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune.

Pour représenter la commune, et après en avoir débattu, le conseil municipal propose Madame SIRE Bernadette, 1er Adjoint qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Monsieur LUCET Charles, Maire.

- Titulaire : Bernadette SIRE
- Suppléant : Charles LUCET

➤ **Les nouveaux responsables de la bibliothèque sont** : Marie-Hélène BACOU et Cathy DEOGRACIAS

➤ **Forêt Communale de Lespinassière** :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2014 par l'ONF des coupes suivantes :

- Parcelle 4 (partie) sur une surface de 9 ha 89
- Parcelle 6 (partie) sur une surface de 13 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Accepte** le projet d'inscription des coupes ci-dessus,
- **Demande** que ces coupes soient mises en vente en 2014, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF,
- **Confie** à l'ONF la fixation du prix de retrait,
- Donne pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

➤ **Tableau des effectifs** :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant l'avancement de Grade de la secrétaire de mairie,

Le Maire propose la création d'un emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Mai 2014.

Filière Administrative,

Grade : Adjoint Administrative Principale 1ère classe : - **Un**

Grade : **Rédacteur** ancien effectif : Zéro

Grade : Rédacteur nouveau effectif : **Un**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Mai 2014.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

➤ **Création d'Emploi (Grade de Rédacteur) :**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 5 Avril 2014

Considérant la nécessité de créer un emploi de **Rédacteur**, en raison de la promotion interne de la secrétaire de mairie (Commission Administrative Paritaire du 24 Février 2014), Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'1** emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mai 2014,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : B

Grade : Rédacteur : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

➤ **Indemnités d'Exercice de Mission de Préfecture** : Taux 2,6 au lieu de 3

Le Secrétaire de Séance,
Alex DAMOUR.

Le Maire de Lespinassière,
Charles LUCET.